

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- 9 Présents : Alain FAVRAUD, Eléonore BEAUBREUIL, Gérard BÂCLE, Jean-Philippe BUCHET, Didier CHARPENTIER, Sylvie DOUCEAU, Sylvain DUBEST, Sophie GRANGER, Bethy LECOEUR,
- 3 Absents excusés : Véronique CHABASSE, Caroline TABARINO et Grégory VERGNE.

Secrétaire de la séance : Sylvie DOUCEAU élue à l'unanimité.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 07/04/2023 à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose d'insérer à la séance, trois sujets qui n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour. Les membres du conseil municipal n'y font pas objection.

Les 3 sujets seront étudiés à la suite des autres.

Les sujets abordés :

- Attributions de compensation POL

- Lecture et explications par Le Maire : il convient de délibérer dans les mêmes termes que les communes membres de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour valider le montant des attributions de compensation pour l'année 2023.

Pas de question particulière de la part des conseillers.

Le conseil municipal ADOPTE les Attributions de Compensation pour l'année 2023.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Dotation de solidarité communautaire 2023

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : il convient de délibérer dans les mêmes termes que les communes membres de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour valider le montant de la Dotation de Solidarité pour l'année 2023.

Pas de question particulière de la part des conseillers.

Le conseil municipal ACCEPTE la Dotation de Solidarité pour l'année 2023.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Autorisation d'embauches d'emplois aidés

- Lecture et explications par Le Maire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal VALIDE les propositions d'embauches.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Taxe d'Aménagement

- Lecture par Sylvie DOUCEAU et explications par Le Maire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal MAINTIEN la Taxe d'Aménagement, MAINTIEN le taux communal uniforme de 1.5% et MAINTIEN les exonérations.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Convention de servitude – Fibre Orange - modification

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : il convient de valider un nouvel emplacement pour la pose d'une armoire « fibre » suite au refus de l'Architecte des Bâtiments de France pour la première localisation. Les conseillers débattent du dossier dans son ensemble et de la nécessité d'avancer dans ce projet d'installation de la fibre.

Le conseil municipal VALIDE l'emplacement derrière le four à pain communal, parcelle cadastrée section A N°888.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Admission en créances éteintes

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : il convient de valider les conclusions de la commission de surendettement des particuliers pour 2 dossiers, et d'admettre en créances éteintes les montants correspondants. Les conseillers demandent des détails et en débattent.
Le conseil municipal admet en créances éteintes, les produits transmis par le Service de Gestion Comptable de Saint-Junien et AUTORISE le Maire à émettre les mandats correspondants.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Signature de la Convention Territoriale Globale

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : les communes membres de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin doivent valider la Convention Territoriale Globale avec la CAF afin de pouvoir mettre en œuvre, au niveau territorial, les actions menées. Les conseillers municipaux en débattent.
Le conseil municipal APPROUVE le principe de conventionnement CTG avec la CAF couvrant l'ensemble du territoire de la POL.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Election 2^{ème} Adjoint – poste vacant

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : il convient d'élire un Adjoint pour pourvoir au poste de 2^{ème} Adjoint vacant. Le Maire propose, en complément, de créer 2 postes d'Adjoint supplémentaires. Les membres du Conseil Municipal APPROUVENT.

VOTE = approuvé à l'unanimité

- Création de postes d'Adjoints - élections

- Le Maire propose d'élever 3 conseillers municipaux délégués au rang d'Adjoint au Maire. Un pour relever le poste de 2^{ème} Adjoint vacant et 2 supplémentaires.
Après vote, élus à la majorité absolue : Monsieur Didier CHARPENTIER est élu 2^{ème} Adjoint, Madame Sylvie DOUCEAU est élue 3^{ème} Adjointe et Monsieur Gérard BÂCLE est élu 4^{ème} Adjoint.
Les conseillers municipaux VALIDENT les votes et PRECISENT que le nombre de postes de conseillers délégués se porte désormais, de facto, à 3.

VOTE = adopté à l'unanimité

- Tableau des indemnités des élus

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : suite aux élections des Adjoints, il convient de fixer les indemnités des élus, sans dépasser l'enveloppe globale prévue. Les conseillers municipaux en débattent.
Les membres du Conseil Municipal VALIDENT le tableau des indemnités des élus.

VOTE = approuvé à l'unanimité

- Tarifs de cantine

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : il convient de fixer les tarifs pour le repas pris à la cantine scolaire, à partir de septembre 2023. Après en avoir débattu, le prix d'un repas pris à la cantine pour les enfants scolarisés à Saint Martin de Jussac est fixé à 2.55€. Pour un adulte le montant est fixé à 5.50€, idem pour les agents bénéficiant de « l'avantage en nature ».
Les membres du Conseil Municipal VALIDENT ces tarifs à partir de septembre 2023.

VOTE = approuvé à l'unanimité

→ Motion concernant les retraites

Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : il convient de valider les demandes d'une motion proposée par le groupe majoritaire du conseil communautaire de la POL le 13 avril dernier, concernant la réforme des retraites.
Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal APPROUVENT et VALIDENT la motion proposée.

VOTE = approuvé à l'unanimité

- Autorisations pour les travaux de restauration du clocher de l'église

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : il convient d'autoriser le Maire à mener à bien ce projet, à signer les documents nécessaires et à mandater les factures.
Les membres du Conseil Municipal AUTORISENT le Maire.

VOTE = approuvé à l'unanimité

- Autorisations pour les travaux de réaménagement du cimetière communal

→ Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : il convient d'autoriser le Maire à mener à bien ce projet, à signer les documents nécessaires et à mandater les factures.

Les membres du Conseil Municipal AUTORISENT le Maire.

VOTE = approuvé à l'unanimité

- Autorisation d'encaisser des dons

→ Lecture et explications par Le Maire : il convient d'autoriser le Maire à encaisser les dons faits au profit de la commune.

Les membres du Conseil Municipal AUTORISENT le Maire.

VOTE = approuvé à l'unanimité

Questions diverses : Néant.

Informations proposées par Le Maire ou les membres du conseil municipal :

- Monsieur Le Maire présente une édition des comptes de la commune, à mi-parcours de l'année 2023.

La balance est positive : 157683.34€ de dépenses engagées pour 177671.77€ de recettes.

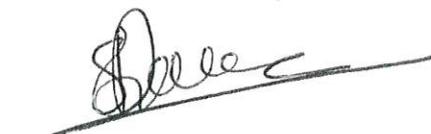
-L'entreprise NARASOLAR souhaite rencontrer les élus pour exposer le projet d'un champ agrivoltaïque par un agriculteur. Il est proposé d'organiser cette rencontre à la fin de la période estivale. Madame DOUCEAU rappelle la mise en place des nouvelles lois concernant les énergies renouvelables et l'identification des zones d'accélération d'implantation/exclusion des complexes d'énergies renouvelables.

- Monsieur Le Maire présente le courriel reçu des Pompiers Humanitaires de France, demandant l'attribution d'une aide financière pour l'Ukraine depuis la rupture du barrage de Kakhovka.

- Monsieur Le Maire présente la demande de l'association « vibrations corporelles et culturelles » implantée à Limoges, qui souhaiterait proposer des cours de bachata et kizomba. Une convention d'utilisation de la salle polyvalente va leur être proposée pour le lundi soir.

La séance est levée à 20h42.

La secrétaire de séance,



Sylvie DOUCEAU

Le Maire,



Alain FAVRAUD

Approuvé à l'unanimité en séance
municipal du 22 septembre 2023.

